



SLOW

**VILLE
VILLE D'EYBENS
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2024**

Le 04 juillet 2024 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en salle du Conseil sous la présidence de Nicolas Richard, Maire.

Date de la convocation : vendredi 28 juin 2024

Présents : Nicolas Richard - Elodie Taverne - Henry Reverdy - Christelle Chavand - Xavier Osmond - Jean-François Michon - Béatrice Garnier - Catherine Noérie - Pascal Boudier - Dominique Scheiblin - Pierre Bejjaji Marie-Chantal Kouassi - Anne-Catherine Jothy - Gilles Bugli - Mehdi Debza-Kioulou - Jean-Claude Fernandez Malika Merabet - Pierre-Georges Crozet - Zuina Sahiri - Isabelle Pascal - Régine Bonny - Armand Lévy Philippe Coquet

Excusés ont donné pouvoir :

Julie Montagnier à Dominique Scheiblin
Jean-Jacques Pierre à Élodie Taverne
Béatrice Bouchot à Jean-François Michon
Damien Conticchio à Béatrice Garnier
Denis Grojean à Pascal Boudier
Suzanne Faustino à Marie-Chantal Kouassi
Clotilde Hogrel à Xavier Osmond
Hélène Besson-Verdonck à Zuina Sahiri
Philippe Paliard à Pierre-Georges Crozet
Jean-Marc Assorin à Isabelle Pascal
Secrétaire de séance : Medhi Debza-Kioulou

Elus en exercice : 33
Elus présents : 23
Ont donné pouvoir : 10
Absents : 0

DEL20240704_6 EDUCATION, SPORT ET CULTURE – Tarification des temps d'accueil périscolaire 2024-2025

Le coût de l'accueil périscolaire pour la Ville comprend le coût du personnel d'animation et les coûts de fonctionnement des bâtiments. La Ville subventionne en partie le coût de l'accueil périscolaire pour toutes familles des enfants accueillis dans les écoles d'Eybens. La Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère subventionne la Ville dans le cadre d'une convention.

Le montant de la participation des familles est fonction du Quotient Familial de la CAF et la Ville complète à hauteur du coût total de cet accueil périscolaire.

Cette année, le coût de revient du dispositif périscolaire (charges de personnel/bâtiments) a subi une hausse de 3 %.

Il est proposé au Conseil municipal de réviser les tarifs, +1%, du temps d'accueil périscolaire pour l'année 2024-2025 pour prendre en compte une partie de ces évolutions, les 2 % restants seront pris en charge par la ville.

Les modalités d'application de la tarification de l'accueil périscolaire restent inchangées :

- La tarification est appliquée aux 3/4 d'heure
- Tout créneau de 3/4 d'heure entamé est dû
- Le tarif maximum est appliqué pour les QF supérieur à 2500
- Un tarif dégressif est appliqué sur le périscolaire du soir pour un accueil de 1h30 avec proposition d'activité

Pour les eybinois

- Le tarif minimum est appliqué pour les QF inférieur ou égal à 380
- Le tarif évolutif est appliqué pour des QF compris entre 380 et 2500

SLOW

- Le tarif maximum s'applique pour des QF supérieur à 2500

Pour les extérieurs

3 tarifs fixes sont appliqués en fonction du QF des familles.

- Tarif 1 pour les QF inférieur ou égal à 1500.
- Tarif 2 pour les QF compris entre 1500 et 2500
- Tarif 3 pour les QF supérieur à 2500, c'est le tarif maximum

Les tarifs appliqués en septembre 2024 seront les suivants :

Quotient Familial	Tarifs Eybinois Pour ¼ heure	Tarifs Extérieurs Pour ¼ heure	Tarifs Eybinois et Extérieurs Pour 1h30
QF < 380	0,21 €	2,37 €	Tarif ¼ heure * 1.8
380 < QF < 1500	$QF * 0,16683\% - 0,4219$	2,37 €	
1500 < QF < 2500	$QF * 0,08322\% + 0,8323$	2,61 €	
QF > 2500	2,91 €	3,35 €	

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré :

Article 1 : D'approuver le tarif des temps d'accueil périscolaire dans les conditions décrites plus haut.

Article 2 : D'approuver une augmentation de 1 % en moyenne des tarifs des temps d'accueil périscolaire

Article 3 : Dire que les tarifs seront applicables à compter de septembre 2024 et jusqu'à modification de la tarification.

Article 4 : Dire que les recettes seront inscrites au chapitre 74 du budget du service Éducation.

Cette délibération abroge et remplace la délibération n° DEL20220519-7 du 19 mai 2022.

Délibération adoptée par 27 oui, 6 contre (Hélène Besson Verdonck, Jean-Marc Assorin, Pierre Georges Crozet, Zuina Sahiri, Isabelle Pascal, Philippe Paliard)

Certifiée exécutoire
Le Maire, Nicolas Richard

